COMMUNE DE BASSE-VENDLINE

Bulletin d'information N° 2

mai 2024

Une Assemblée communale extraordinaire se déroulera le

mardi 28 mai 2024, à 20.00 heures, au complexe sportif de Bonfol

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
- 2. Adopter le plan spécial « La Vendline et ses affluents »
- 3. Discuter et voter un crédit de fr. 2'865'000.— à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation du projet de protection contre les crues et de revitalisation de la Vendline. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
- 4. Discuter et voter un crédit de fr. 60'000.-- pour le remplacement de la conduite d'eau à la rue de la Vendline. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
- 5. Prendre connaissance et approuver les conventions entre la Commune mixte de Basse-Vendline et la Fondation Jurassienne Territoires Naturels (FJTN) concernant :
 - la création et l'aménagement d'une mare forestière au lieu-dit En Borez, sur les parcelles N° 2574 et 2962 du ban de Bonfol;
 - la création et l'aménagement d'un étang forestier au lieu-dit Sur la Haute Borne, sur la parcelle N° 2992 du ban de Bonfol.
- 6. Prendre connaissance et approuver le contrat concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, à conclure entre la Commune mixte de Basse-Vendline et la République et Canton du Jura.
- 7. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'Assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.